



---

Judith Rainhorn. 2019, *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal*. Les Presses de Sciences Po, Paris, 2019, 370 p.

Maëlezig Bigi



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/nrt/8054>

DOI : 10.4000/nrt.8054

ISSN : 2263-8989

**Éditeur**

Nouvelle revue du travail

Ce document vous est offert par Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

**le cnam**

**Référence électronique**

Maëlezig Bigi, « Judith Rainhorn. 2019, *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal*. Les Presses de Sciences Po, Paris, 2019, 370 p. », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 18 | 2021, mis en ligne le 01 mai 2021, consulté le 22 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/8054> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/nrt.8054>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 octobre 2021.



*La Nouvelle Revue du Travail* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

## Judith Rainhorn. 2019, *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal*. Les Presses de Sciences Po, Paris, 2019, 370 p.

Maëlezig Bigi

---

- 1 Ce livre rend compte de l'enquête que Judith Rainhorn a menée pour résoudre l'énigme du *Blanc de plomb*. Cette substance issue du plomb a été utilisée dès l'Antiquité comme fard, puis massivement à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle comme pigment industriel entrant dans la composition des peintures destinées aux bâtiments, jusqu'à son déclin au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Absorbé par voie respiratoire ou digestive dans le cadre professionnel ou environnemental, le plomb a causé de très nombreux décès avec la maladie du saturnisme, dont les symptômes vont des nausées à la paralysie, en passant par l'atteinte des fonctions reproductrices.
- 2 Or, la « production industrielle [du blanc de plomb] et sa reconnaissance comme poison sont absolument contemporaines » (p. 7). Ce sont précisément les conditions de possibilité d'un poison légal qui font l'objet du livre de Judith Rainhorn. Pour ce faire, l'historienne mobilise de nombreuses sources détaillées à la fin de l'ouvrage. Leur variété, tant du point de vue des thèmes que de la nature (archives publiques départementales, nationales et internationales ; archives privées d'entreprises, littérature scientifique et médicale, pamphlets, articles de presse, lois et règlements, etc.), permet de multiplier les points de vue sur la trajectoire du poison. L'histoire de la céruse se situe alors à l'entrelac de celles de l'industrie, de la santé publique, des mobilisations collectives et des normes.
- 3 Les deux premiers chapitres décrivent respectivement l'histoire de l'industrialisation du blanc de plomb du XVIII<sup>ème</sup> siècle à 1830 et celle de l'invention de la maladie saturnine comme « pathologie autonome » (p. 46) par la médecine entre 1820 et 1860. Pivot du livre, le chapitre suivant est tout entier consacré aux années 1845-1853, pendant lesquelles le blanc de plomb *aurait pu* être abandonné. Le quatrième chapitre

(1853-1900) dévoile les « grammaires de l'opacité » qui ont laissé perdurer la production du toxique pendant un demi-siècle malgré la prescription de son concurrent, le blanc de zinc. Les trois derniers chapitres retracent les étapes qui ont conduit à la prohibition nationale et internationale de la céruse. Le chapitre cinq s'intéresse aux conditions de mise à l'agenda d'une cause sanitaire, au carrefour de la mobilisation des ouvriers, des savants, des politiques et de la presse. Le chapitre six est consacré à l'histoire de la prohibition du produit en France avec la loi de 1909 et celle de 1919 sur les maladies professionnelles. Le dernier chapitre dépeint la difficile négociation de la convention d'interdiction de la céruse à l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1921. L'épilogue revient sur les différentes formes sous lesquelles le « blanc poison » subsiste encore aujourd'hui dans notre environnement.

- 4 Le premier chapitre retrace l'histoire de l'industrialisation de la céruse au XIX<sup>ème</sup> siècle. Utilisée depuis l'Antiquité comme produit cosmétique, la céruse continue d'être un produit artisanal de luxe en Europe jusqu'à la Renaissance. A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, alors que le centre industriel de l'Europe quitte l'Italie, un procédé d'extraction industrielle est inventé aux Pays-Bas, dont la production dominera en Europe pendant 150 ans. Le blanc de plomb entre alors dans la composition des peintures à l'huile, massivement utilisées pour recouvrir les murs intérieurs et extérieurs de villes en pleine expansion. Gros importateur de ce produit, la France tente dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle de rétablir sa balance commerciale. Les différentes initiatives privées visant à mettre au point un procédé industriel sont largement soutenues par les sphères savantes et politiques de l'époque, qui se mobilisent au nom de la production d'une céruse « patriote » (p. 28). Concentrée autour des usines de Roard à Clichy et de Théodore-Lefebvre à Lille, la production industrielle française décolle au cours du premier XIX<sup>ème</sup> siècle, permettant une réduction drastique des importations en dépit de l'explosion de la demande intérieure.
- 5 Cette industrialisation est concomitante de la découverte des effets désastreux du blanc de plomb sur ceux qui la consomment, et surtout, la produisent. Le deuxième chapitre montre que dès la fin du XVIII<sup>ème</sup>, certains médecins s'inquiètent de retrouver les mêmes symptômes chez les femmes qui utilisent des fards que chez les ouvriers des mines et du métal. Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, le savoir médical et toxicologique donne naissance à une pathologie autonome, le saturnisme, qui vient remplacer le tableau étiologique mal défini des « coliques de plomb ». Entre 1820 et 1860, les couloirs des hôpitaux sont « hantés » par « ceux que leur activité professionnelle contraint à fréquenter de près l'oxyde de plomb » (p. 43). Depuis ce qui constitue le véritable « observatoire médical » (p. 46) de l'épidémie, les médecins hospitaliers dénoncent les effets du poison et obtiennent, en 1823, l'interdiction de sa vente sous forme de pains. A rebours, pharmaciens et chimistes élaborent une doctrine hygiéniste qui, au contraire, prône l'adaptation des hommes aux risques du travail plutôt que leur suppression, articulant « déploration incantatoire du danger et culpabilisation des ouvriers » (p. 62).
- 6 Le chapitre 3 décrit les années 1845 à 1853, qui combinent « innovation technique », « bouleversement des équilibres économiques » et « mise en œuvre de l'action publique » en un « moment singulier » (p. 83). Ainsi, la brièveté du moment n'enlève rien à son caractère crucial : en quelques années, le blanc de plomb *aurait pu* disparaître et être remplacé par le blanc de zinc. Celui-ci, dont l'innocuité a été découverte en 1770 souffrait jusque-là de son prix, trois fois plus élevé que son toxique concurrent. A partir de 1850, le blanc de zinc est vendu au même prix pour des qualités techniques

équivalentes, voire supérieures. De plus, l'Etat, considérant que la céruse lui coûte, rien qu'à Paris en moyenne vingt lits d'hôpital, et soucieux de son intérêt financier, prescrit l'oxyde de zinc dans les travaux publics et la Marine, sans pour autant prohiber la fabrication du blanc de plomb. En effet, selon la commission chargée d'examiner cette question, « la substitution du blanc de zinc au blanc de plomb tend à s'opérer *naturellement*<sup>1</sup> », en dépit de l'existence de multiples oppositions, à commencer par celles des industriels de la céruse, de l'Etat qui craint de déstabiliser l'industrie algérienne du plomb et des peintres eux-mêmes, dont le geste est plus habitué au blanc de plomb.

- 7 Ces années de lumière sont suivies d'un demi-siècle (1853-1900) d'opacité que les industriels de la céruse, les milieux hygiénistes et les pouvoirs publics se sont employés à construire. Le chapitre 4 analyse le « régime d'imperceptibilité »<sup>2</sup> qui prévaut à cette période et explique plusieurs décennies d'oubli des risques sanitaires. Ce sont en premier lieu les cérusiers qui contribuent au confinement des savoirs médicaux. D'une part, ceux-ci s'organisent pour déplacer le débat du domaine sanitaire au domaine technique, réservé à l'expertise des professionnels « sachants ». D'autre part, ils mobilisent, dans leurs stratégies discursives, l'argumentaire scientifique de l'enquête et de l'administration de la preuve pour instiller le doute quant l'innocuité du blanc de zinc. Parachevant leurs efforts, les industriels mettent en scène les sacrifices personnels et financiers auxquels ils consentent pour maîtriser les risques et protéger la santé de leurs ouvriers. En second lieu, les savoirs médicaux gagnent en complexité et en spécialisation à mesure qu'ils progressent, ce qui contribue à leur éloignement « des débats publics » (p. 179). Enfin, non contents de ne pas faire respecter les dispositions en faveur du blanc de zinc prises en 1852, les pouvoirs publics vont, quatorze ans plus tard, jusqu'à déclasser la céruse des industries les plus dangereuses, arguant des faibles nuisances qu'elles occasionneraient pour le voisinage et s'inscrivant en cela dans la dynamique d'hygiénisation de l'époque, centrée sur l'environnement plutôt que sur le métier.
- 8 A l'inverse, à partir de 1900, se met à nouveau en place un « régime de perceptibilité » (p. 183), qui aboutit à la loi de 1909 sur l'interdiction de la céruse et des composés de plomb dans la peinture en bâtiment. A travers le récit de ce succès – en demi-teinte puisqu'un délai de mise en œuvre de plusieurs années est accordé aux industriels – le chapitre 5 restitue les principaux ressorts de cette mobilisation pour une cause sanitaire. Le « moment 1900 » repose sur l'articulation des mobilisations d'acteurs issus de la sphère ouvrière, composée de ceux qui « travaillent et sont malades », de la sphère savante avec les « scientifiques et [...] médecins qui jouent parfois le rôle d'expert dans la controverse », de la sphère politique et administrative, en enfin de celle de la presse enfin, comprenant « journalistes et hommes de plume, qui s'emparent de la question pour construire un 'scandale' médiatique » (p. 183). La convergence inédite à laquelle donnent lieu ces combats contre le blanc de plomb permet alors de faire entrer « l'ensemble des discours et des actes portant sur la santé ouvrière [...] dans le grand entonnoir de la cause légitime » (p. 233).
- 9 Les deux derniers chapitres se concentrent sur le destin législatif du blanc de plomb, en France puis au niveau international. Le chapitre 6 montre qu'en France, deux lois régies par des logiques contradictoires – la prévention et la réparation – sont promulguées au cours des deux premières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, au détriment de la santé des ouvriers peintres et cérusiers. Il aura fallu « huit années de méandres parlementaires »

(p. 236) pour parvenir à interdire la céruse, en dépit de la tentation de la voie administrative, de la technicisation des débats, des batailles épidémiologiques et de la « rengaine de la culpabilisation du geste et des mœurs ouvrières » (p. 253). Parallèlement, une proposition d'extension de la loi sur les accidents du travail, présentée pour la première fois en 1906, reconnaît à partir de 1919 l'existence de deux maladies professionnelles, le saturnisme et l'hydrargyrisme. L'indemnisation des victimes dépend toutefois du croisement de la liste des symptômes avec celle des professions exposées, ni l'une ni l'autre n'étant exhaustive. Surtout, l'inscription du saturnisme au tableau des maladies professionnelles démontre la contradiction entre les deux lois puisque la seconde indemnise une maladie que la première est supposée empêcher.

- 10 Le dernier chapitre retrace l'élaboration et l'adoption en 1921 par l'OIT d'une convention interdisant la céruse dans les travaux de peinture intérieure. En prenant une dimension internationale, les débats rejouent ceux observés précédemment au niveau national, dans un nouveau « bégaiement » (p. 284). Ainsi, la possibilité de substituer le blanc de zinc au blanc de plomb, tout comme l'innocuité et la dangerosité respectives des deux produits, sont à nouveau contestés, en particulier par la Grande-Bretagne. Le « coup de théâtre » de Justin Godart, délégué du gouvernement français à l'OIT a été décisif pour construire un consensus qui, en peinant à s'établir, affaiblissait la légitimité de l'organisation fondée deux ans plus tôt. Pour cela, le futur ministre du Travail de 1924 à 1925 a « rejet[é] brutalement de côté l'ensemble des arguments techniques et des conflits scientifiques [...] pour leur substituer une simple déclaration de d'intention humaniste, fondée sur les principes constitutionnels de l'organisation supranationale » (p. 299). Il s'agit pourtant à nouveau d'une victoire en « demi-teinte » (p. 302) puisque, dix ans après son adoption, seuls 18 des 60 pays membres de l'OIT ont ratifié la convention.
- 11 Avec l'épilogue, l'ouvrage ouvre sur une nouvelle période de confinement du poison, alors même que ses funestes effets s'étendent à l'environnement par un effet de « double détente » (p. 335). Ainsi, en France au milieu des années 1980, l'hospitalisation de plusieurs enfants vivant dans des logements sociaux à Paris a, de nouveau, été l'occasion de mettre en cause la prétendue « saleté » et la « négligence » des classes populaires ainsi que les « comportements culturels spécifiques » des familles migrantes, plutôt que le problème social de l'insalubrité des logements. Il faut dire qu'entre temps, la loi de 1948, ainsi que les décrets de 1988 et 1989 qui l'ont complétée, ont assoupli la prohibition de la céruse et introduit sa régulation par voie réglementaire plutôt que législative. C'est pourquoi pour l'autrice, « l'histoire de la céruse n'est pas celle de victoire contre le poison trop longtemps demeuré légal, mais bien celle de la défaite des résistances multiformes devant l'entreprise irrépressible d'accommodement collectif au toxique » (p. 345).
- 12 Cet ouvrage relève le défi, tant sur le fond que sur la forme, de rendre compte aussi bien de la lumière que de l'ombre, de la publicité que du silence et il faut saluer son ambition agnotologique, destinée à étudier la « production culturelle de l'ignorance »<sup>3</sup>. En effet, contre la tentation téléologique d'écrire l'histoire du poison à partir de son interdiction en France en 1909, qui suggérerait une linéarité et une avancée cumulative des progrès de la médecine et des droits sociaux, l'autrice propose au contraire de faire droit, à côté des moments de révélation et de mise à l'agenda, aux silences, à l'ombre et aux moments d'« amnésie collective intermittente, [d]e confinement et [d]e bégaiement

des argumentaires » (p. 14). Celle-ci se traduit notamment dans la structuration du texte en chapitres, chacun couvrant des durées diverses, variant de quelques années à plusieurs siècles. Pour le lecteur, les quelques chevauchements et retours en arrière du texte sont certainement la contrepartie d'une histoire qui dit ses errements.

- 13 Plus largement, il faut souligner l'importance des recherches qui, à l'instar de celle que nous propose ici Judith Rainhorn<sup>4</sup>, croisent non seulement les questions de santé au travail et de santé environnementale, mais choisissent de surcroît d'interroger « l'empoisonnement ordinaire dans la société contemporaine et, en particulier, dans le monde du travail » comme un « crime » (pp. 5-6). L'attention est alors portée aux conditions de construction d'un « itinéraire d'[...] accommodement » au risque (p. 7), aussi bien par le haut que par le bas. La démarche scientifique de Judith Rainhorn lui permet en effet d'identifier le rôle joué par les élites dans « la fabrication et la consommation d'une substance dont les effets délétères sont parfaitement identifiés » (p. 11), sans pour autant occulter « l'importance historique du déni du risque et de la maladie par le monde ouvrier lui-même » (p. 15).
- 14 Enfin, sur le plan épistémologique, le livre propose, en creux, les principes d'une posture de recherche engagée. Ainsi, dès l'introduction, les motivations, y compris émotionnelles, de l'auteurice sont exposées, ainsi que la manière dont elle a pu les traduire en un vaste programme de recherche. L'indignation et la colère face à ce que Judith Rainhorn perçoit comme un crime la conduit ainsi à participer à une « relecture critique des processus d'industrialisation et des risques avérés nés de l'activité économique aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles » (p. 6) centrée autour du couple consentement/indignation. L'utilité sociale des productions de la discipline historique qui répondent à cet engagement est également affirmée dès l'entame du livre. Il s'agit selon l'historienne de « participer à l'édification collective d'un outil politique destiné à affronter les guerres sociales et environnementales contemporaines » (p. 17).

---

## NOTES

1. Extrait du rapport de la commission Tardieu, cité et souligné par l'auteurice (p.97).
2. Expression de l'auteurice adaptée de celle de « régime de perceptibilité » proposée par Michelle Murphy, *Sick Building Syndrome and the Problem of Uncertainty: Environmental Politics, Technoscience, and Women Workers*, Duke University Press (Durham (N.C.), 2006).
3. Robert N. Proctor et Londa Schiebinger, *Agnology: The Making and Unmaking of Ignorance*, Stanford University Press (Stanford, 2008).
4. Citons également, avec l'auteurice, les travaux d'Emmanuel Henry, *Amiante: un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Presses universitaires de Rennes (Rennes, 2007) ; de Gabrielle Hecht, *Being Nuclear: Africans and the Global Uranium Trade*, The MIT Press (Cambridge (Mass.): The MIT Press, 2012) ; de Jean-Noël Jouzel, *Des toxiques invisibles. Sociologie d'une affaire sanitaire oubliée*, Editions de l'EHESS (Paris, 2012) ; de Paul-Andre Rosental, éd., *Silicosis: A World History* (Baltimore (Md.): Johns Hopkins University Press, 2017) ; et de Pascal Marichalar, *Qui a tué les verriers de Givors ? Une enquête de sciences sociales*, La Découverte (Paris, 2017).